



**Bulletin de santé douane**

**Une vue macro de vos préoccupations douanières et des recommandations ciblées sur votre compliance douane.**

- Vous vous posez des questions sur la gestion de vos opérations douanières ?
- Vous souhaitez mieux appréhender vos points forts et vos axes d'amélioration ?

**Profitez de notre bulletin de santé douane, démarche personnalisée et gratuite, sur rendez-vous téléphonique !**

Contactez-nous par email à [katia@archilog.net](mailto:katia@archilog.net)

**BLOCKCHAIN : Simplification et Réduction des coûts de la Supply Chain**

**Traçabilité - Transparence - Rapidité - Sécurité - Confiance entre les différents acteurs**

La BlockChain est une technologie de stockage et de transmission de données **sécurisée, décentralisée et à faible coût.**

Cela permet de stocker des **données infalsifiables et vérifiables** par chacun puisqu'aucun enregistrement ne passe inaperçu et que chacun peut vérifier la validité des transactions.

Elle permet aussi une augmentation de la productivité en limitant les intermédiaires et en automatisant les transactions (suivi des commandes, traçabilité des produits, mouvements des marchandises...)

Dans la Supply Chain, le BlockChain permet la **transparence et l'identification des dysfonctionnements** (erreurs humaines, lots défectueux, vols...).

Elle permet aussi d'élaborer des **"contrats électroniques"** et de remplacer les documents papier pour ainsi **simplifier les démarches et réduire les délais.**

**ETATS-UNIS : taxes sur l'acier et l'aluminium (suite)**

Depuis le 1er juin : les importations d'acier et d'aluminium en provenance U.E., Mexique et Canada sont taxées aux nouveaux taux prévus (respectivement 25% et 10% au lieu de 3% jusqu'à présent dans le cas de l'U.E.).

**La mesure est condamnée et jugée inacceptable par ces pays qui ont émis des promesses de nouvelles taxes pour les produits américains.**

L'Union Européenne a en ce sens déjà prévu d'imposer des barrières douanières dès le 1<sup>er</sup> juillet sur des produits américains comme les motos, les jeans, le jus d'orange ou encore le bourbon.

[site EUR-LEX.](#)

**Réforme des règles de TVA dans l'UE**

Les principaux éléments de cette proposition sont les suivants :

**Simplification de la manière dont les biens sont taxés :** en lieu et place des deux opérations actuelles pour une vente entre deux Etats membres (vente en franchise + acquisition taxée), la Commission propose une « opération imposable unique » pour limiter la fraude.

**Portail en ligne unique («guichet unique») pour les opérateurs économiques :** mise en place d'un portail unique pour tous les opérateurs B2B de l'UE afin qu'ils puissent y accomplir leurs formalités en matière de TVA.

**Formalités administratives réduites :** les modifications relancent le caractère autorégulateur de la TVA et permettront de réduire le nombre de formalités administratives à accomplir par les entreprises lorsqu'elles vendent à d'autres entreprises situées dans d'autres États membres.

**Le vendeur est généralement responsable de la perception de la TVA :** il incombe au vendeur de facturer la TVA due sur une vente de biens à son client situé dans un autre pays de l'UE, au taux applicable dans l'État membre de destination.

Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez directement consulter le [communiqué de presse](#) de la Commission ou la [proposition de mesures techniques](#) (en anglais uniquement).

**Statistiques OEA - 14 JUIN 2018**

En 1 mois, l'Allemagne compte 17 nouvelles entreprises certifiées AEO C, contre 1 nouvelle entreprise française certifiées AEO C.

Par contre, la France compte 5 nouvelles entreprises certifiées AEO C+S, contre aucune nouvelle certification AEO C+S en Allemagne.

	France	Italie	Allemagne		UE
<b>AEO C</b>	443	576	3.532		7.032
<b>AEO S</b>	230	32	58		646
<b>AEO C + S</b>	942	710	2.615		8.112
<b>Total</b>	<b>1.615</b>	<b>1.318</b>	<b>6.205</b>		<b>15.790</b>

ArchiLog  
11 rue d'Aix - 13510 Eguilles  
Tel : + 33 442 923 354

**Entrepôt de type D**

Garantir la compétitivité des opérateurs économiques basés sur le territoire français.

Courant juin, le bureau Politique du dédouanement (E3) diffusera une instruction aux services douaniers sur les modalités concrètes de mise en œuvre du nouveau mode opératoire et de réexamen des autorisations d'entrepôt douanier de type D.

[Note DGDDI 16052018](#)  
[Entrepôt D.pdf](#)

**VISITEZ NOTRE SITE**

[www.archilog.net](http://www.archilog.net)

